

Merci de votre intérêt pour le [Lycée Albert Camus NEWGIZA](#). Ce document contient toutes les informations nécessaires aux parents intéressés. L'inscription est sujette à certaines conditions : disponibilité des places, entretien avec la famille et, pour l'enfant, réussite à un test d'entrée.

## 1- Procédure pour l'inscription



### Orientation

Prenez contact avec le bureau des inscriptions si vous souhaitez visiter l'école pour inscrire votre enfant.

Consultez notre site internet et notre page Facebook

Toutes les coordonnées sont disponibles dans la partie "Contactez-nous"



### Inscription

Veillez compléter votre demande d'inscription en ligne sur le site de l'école

[www.lacng.lvng.net](http://www.lacng.lvng.net) pour recevoir un numéro de référence sur votre adresse électronique

Seules les demandes d'inscriptions en ligne dûment complétées seront prises en compte.



### Evaluation

Contactez le service scolarité afin de fixer un rendez-vous pour le test d'admission de l'enfant ainsi que pour un entretien.

Les frais d'inscription doivent être payés avant de passer le test.

La présence des deux parents est nécessaire pour l'entretien.



### Confirmation

Les parents recevront la réponse de l'inscription par mail.

Si votre enfant est accepté, un courriel sera envoyé avec le guide d'inscription et un bon de paiement à l'avance à payer à la banque.

Les parents devront s'acquitter des frais de première inscription avant la date limite indiquée. Sans ce paiement, l'école ne peut garantir la disponibilité de la place.

## 2- Frais de scolarité (L.E.)

Classe	Année de Naissance	Frais de Scolarité (L.E.)	Matériel éducative et frais d'homologation (L.E.)	Cantine (L.E.)
PS	2020	127,500	13,000	12,000
MS	2019	127,500	13,000	12,000
GS	2018	127,500	13,000	12,000
CP	2017	136,250	16,500	12,000
CE1	2016	136,250	16,500	12,000
CE2	2015	136,250	16,500	12,000
CM1	2014	136,250	16,500	12,000
CM2	2013	136,250	16,500	12,000
Sixième	2012	143,750	18,500	12,000
Cinquième	2011	143,750	18,500	12,000
Quatrième	2010	143,750	18,500	12,000
Troisième	2009	143,750	18,500	12,000
Seconde	2008	156,250	20,500	12,000
Première	2007	156,250	20,500	12,000
Terminale	2006	156,250	20,500	12,000

Durant l'année scolaire 2023-2024, la cantine sera obligatoire pour tous les élèves de maternelle, de la PS à la GS. Les élèves du CP à la Terminale peuvent annuler l'inscription par défaut à la cantine en envoyant un email à [finance@lvng.net](mailto:finance@lvng.net). En l'absence de cette démarche, les frais de cantine seront facturés.

### 3- Autres Frais

Frais	Montant (L.E.)	Remarques
Frais de dossier	5,000	Une fois non remboursable. Payable avant ou au moment du test d'admission. Les frais de dossier peuvent être payés en ligne ou par carte de crédit à l'école.
Le paiement à l'avance	25,000	Une seule fois et est non remboursable. Il est destiné à garantir la place de l'élève à l'école une fois que les parents ont été informés officiellement que leur enfant était accepté. Le paiement à l'avance sera dû avant la première entrée en classe de l'élève.
Transports * Peut être modifié en cas de changement du prix du carburant.	28,000	Aller / retour
	21,000	Un seul trajet : aller ou retour
	35,000	Aller-retour avec deux adresses différentes. Aller-retour pour des quartiers éloignés (Est du Caire, complexes de la route désertique Le Caire-Alex situés après Beverly Hills)
Cantine	Montant à charger sur la carte	Les détails seront envoyés dans le guide d'inscription.
Frais d'examens	Ils sont fixés selon chaque épreuve par le centre d'examen (brevet et baccalauréat) ou le ministère de l'éducation.	
Uniforme	Le port de l'uniforme est obligatoire pour tous les élèves.	
Technologie	Un ordinateur portable pourra être demandé dans certains niveaux de classe.	
Autres activités	D'autres paiements peuvent être demandés pour la participation aux activités organisées par l'école : sorties et voyages scolaires, soirée festive, etc...	

### 4- Calendrier des paiements

Les paiements sont répartis par défaut en trois versements comme suit, veuillez donc marquer vos calendriers en conséquence :

	Date limite (le ou avant)	Description
1	Jeudi 6 avril 2023	10% des frais de scolarité, 50% des ressources et 100% des frais de transport (le cas échéant)
2	Jeudi 1 juin 2023	40% des frais de scolarité, 50% des ressources et 50% des frais de la cantine (le cas échéant).
3	Jeudi 7 décembre 2023	50% des frais de scolarité et 50% des frais de la cantine (le cas échéant) .

### 5- Modes de paiement

Méthodes de paiement	Lieu	Politique de paiement et démarches à suivre
Paiements en ligne	<a href="#">Portail LVNG</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connectez-vous au portail de l'école</li> <li>Allez dans le menu financier et vous pourrez payer à distance et en toute sécurité à partir de là.</li> </ul>
Paiement en espèces	Banque (CIB)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun paiement en espèces n'est autorisé à l'école.</li> <li>Imprimez le bon de paiement à partir du portail de l'école (les identifiants d'accès seront fournis lors de l'acceptation).</li> <li>Présentez le bordereau de paiement au guichet de n'importe quelle succursale de CIB en Égypte et déposez le montant exact indiqué</li> <li>Assurez-vous d'écrire clairement l'ID de famille ou du demandeur dans le bordereau de dépôt.</li> <li>Veillez conserver une copie du bordereau de dépôt, car l'école pourra en demander le suivi du paiement si nécessaire.</li> </ul>
Virement bancaire	Banque	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurez-vous que tous les frais bancaires sont payés à partir du compte de l'expéditeur et ne sont pas déduits du montant transféré.</li> <li>Assurez-vous d'inclure l'identifiant de famille / identifiant du demandeur dans la description du transfert pour faciliter l'enregistrement et le suivi du paiement.</li> <li>Les virements électroniques peuvent prendre quelques jours pour être crédités sur le compte de l'école ; veuillez donc en tenir compte pour vous assurer de respecter les délais de paiement.</li> <li>Une fois le transfert effectué, veuillez envoyer une copie du formulaire de transfert (en ligne ou manuel) à <a href="mailto:finance@lvng.net">finance@lvng.net</a> pour faciliter le suivi et l'enregistrement des paiements.</li> </ul>
Carte de crédit	À l'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les paiements par carte de crédit sont acceptés sans frais supplémentaires avant la date limite.</li> <li>Après la date limite, des frais bancaires seront demandés. Pour plus d'informations, contactez le département financier.</li> </ul>
Chèques	À l'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>La banque n'accepte pas des chèques, ceux-ci ne pourront être présentés qu'au département financier de l'école.</li> <li>Les parents peuvent choisir un plan de paiement plus flexible selon un plan de versement établi avec le service financier couvrant les frais de scolarité annuels.</li> <li>Pour plus d'informations, veuillez contacter le département financier.</li> </ul>

## 6- Détails du compte bancaire (pour les dépôts bancaires et les virements bancaires)

- Nom du compte : New Giza for School Management
- IBAN : EG150010000700000100021228456
- Numéro de compte : 100021228456
- Devise du compte : EGP
- Swift Code : CIBEEGXXXX
- Nom de banque : Commercial International Bank (CIB)
- Branche : Zamalek Branch

## 7- Modalités et échéancier de paiement

- Dès l'acceptation du dossier, les familles doivent activer le compte messagerie fourni par l'établissement pour être en mesure de recevoir toutes les communications transmises par courriel.
- Les parents doivent impérativement s'assurer que les informations de contact fournis sont mis à jour en informant l'école de toute modification.
- Assurez-vous que votre identité de demandeur / famille est clairement indiquée dans la preuve de paiement. Si vous ne suivez pas cette étape, vous risquez d'avoir des difficultés à suivre le paiement et à le lier à votre compte.
- L'école n'est pas responsable des paiements qui ne parviennent pas sur nos comptes pour des raisons de fonds insuffisants ou des problèmes de virement électronique. Les paiements ne sont considérés comme valables que s'ils apparaissent dans le compte bancaire de l'école.
- Pour chaque paiement, les parents devront garder une copie de leur reçu (à demander à la banque) et être capables de le présenter en cas de besoin.
- Merci de bien vouloir noter les dates indiquées et de les respecter. Les parents sont entièrement responsables du respect de ces dates sans aucun rappel de la part de l'école.
- A chaque paiement correspondra un document récapitulatif de la somme à payer, accessible en ligne sur le site Web de l'école. Toutes les familles inscrites recevront les informations nécessaires pour y accéder. L'école n'envoie plus de courriers concernant ce document.
- Tous les paiements pour les élèves égyptiens ne pourront être acceptés qu'en livres égyptiennes.

## 8- Réduction frères et sœurs

- Pour le second enfant inscrit, une réduction de 10% sur les frais de scolarité uniquement et 50% de remise sur le paiement de l'avance
  - Pour le troisième enfant inscrit, une réduction de 5% sur les frais de scolarité uniquement et 50% de remise sur le paiement de l'avance
  - Pour le quatrième enfant et les suivants, pas de réduction sur les frais de scolarité et 50% de remise sur le paiement de l'avance
- Nota bene : Ces réductions ne sont pas cumulables avec d'autres réductions

## 9- Élèves inscrits en cours d'année

- Tout élève inscrit avant le 31 décembre de l'année en cours devra payer la totalité des frais de scolarité, transport, cantine, ainsi que les frais de matériel.
- Pour ceux arrivés après cette date, des réductions seront appliquées

Date d'inscription	Frais de scolarité	Cantine	Transport
Entre le 1 <sup>ère</sup> janvier et le 31 mars.	25%	25%	25%
Entre le 1 <sup>ère</sup> avril et la fin de l'année scolaire.	40%	40%	40%

- Les réductions pour les frères et sœurs ne sont pas applicables pour une entrée tardive.
- Les ressources pédagogiques et les frais d'accréditation doivent être intégralement payés.
- Les inscriptions tardives sont toujours soumises à l'approbation du ministère de l'Éducation et aux politiques d'inscription des écoles.
- Tous les frais dus doivent être payés avant la première entrée en classe de l'élève

## 10- Politique de remboursement

- Toute demande de remboursement devra être formulée par email auprès du département financier ([finance@lvng.net](mailto:finance@lvng.net)). Le montant des remboursements sera calculé selon les principes suivants, la date de réception de la demande écrite faisant foi.
- La politique financière de l'établissement est susceptible d'évoluer pour rester en conformité avec les directives du ministère de l'éducation et celles du conseil d'administration. Tout changement sera communiqué aux familles
- L'autorisation du service financier, du service informatique (pour les élèves munis d'un iPad) et de la bibliothèque de l'école est tenue d'émettre les chèques de remboursement aux parents.
- Le tableau ci-dessous indique le pourcentage des frais dus à l'école et doit être réglé pour procéder à l'apurement financier de l'étudiant :

Date de l'e-mail de notification de retrait	Frais annuels de scolarité	Frais annuels de cantine	Frais annuels de transport	Frais annuels de ressources pédagogiques
Avant le premier jour d'école	5%	10%	10%	10%
Du premier jour d'école jusqu'au dernier jour des vacances de Noël	50%	50%	100%	100%
Après le dernier jour des vacances de Noël	100%	100%	100%	100%

- Si des membres de la famille restent inscrits à l'école, le montant à rembourser est crédité sur leur compte.

## 11- Contact pour information

	Email	Mobile (WhatsApp seulement)
Département du service scolarité	<a href="mailto:lvng-registrar@lvng.net">lvng-registrar@lvng.net</a>	01066705773
Département financier	<a href="mailto:finance@lvng.net">finance@lvng.net</a>	01011944921
Département de transport	<a href="mailto:transportationng@lvng.net">transportationng@lvng.net</a>	01066582267